



REPUBLIQUE D'HAÏTI

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Extrait des minutes du greffe de TRIBUNAL DE PAIX DE LA CROIX DES BOUQUETS.

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

L'An deux mille trois et le Jeudi vingt trois Janvier, An 199e de l'Independance à une heure P.M.

Nous, Me WILFRID MARCENAT, Suppléant Juge de Paix de la Croix-des-Bouquets, assisté de MARIE MICHELLE PAUL, greffier.

Sur la réquisition verbale de la HASCO représenté par le sieur FRANTZ LOUIS PAUL assisté de Me LOUIS EDNER DUVERNEAU.

Sollicitant notre transport à Dessources aux fins de constater des routes entrain de frayer sur sa propriété.

Déférant à cette réquisition, nous nous sommes rendu au lieu sus-désigné y arrivés le requérant nous a introduit sur une vaste propriété où nous avons vu et constaté effectivement des routes entrain de frayer au milieu de la dite propriété, avons constaté la présence d'un engin mécanique jaune entrain de frayer des routes; sur les lieux étant avons rencontré le sieur JEAN CLAUDE MOROSE lequel nous a déclaré être le représentant des héritiers BALAN conjointement avec le sieur LUCKNER BALAN et nous a déclaré en outre que les travaux ont été effectués à ses propres frais et pour son compte. Avons ordonné le sursis des travaux effectués sur la dite propriété, avons constaté en outre la présence de plusieurs bornes sur la propriété.

Le constat materiel terminé, le requérant par l'organe de Me EDNER LOUIS DUVERNEAU nous a déclaré ce qui suit:

Magistrat, cette habitation située ici à Dessources est la propriété de la HASCO, elle a la possession paisible, publique plus que l'an et le jour d'icelle. Elle a été surpris de voir des gens sans droit n: qualité entreprennent la tracé d'une route.

Il prie le Juge d'ordonner sursis à tous travaux entrepris sur la dite propriété.

Requis de signer, Me DUVERNEAU l'a fait.

De tout quoi avons dressé et clos le présent procès-verbal de constat les jour, mois et an que dessus et l'avons signé après lecture avec notre greffier.

Ainsi signé à la minute Me WILFRID MARCENAT, Juge de Paix, MARIE MICHELLE PAUL, greffier.

POUR EXPEDITION CONFORME
COLLATIONNEE -



LE GREFFIER.-

Vu; uniquement par le Juge de Paix de la Croix-des-Bouquets pour la légalisation de la signature du greffier.

LE JUGE DE PAIX.-

De : Frantz LOUIS-PAUL

A : M. Gregory MEVS

Date : 29 janvier 2003

Objet : **Rapport concernant la route ouverte sur l'habitation de la Hasco, sise à Dessources par un engin mécanique. Travail commandité sans droit ni qualité par les prétendus héritiers Balan, représenté par le Sieur Luckner Balan et Jean-Claude Morose, selon déclaration de ce dernier au juge.**

Monsieur le Directeur,

Le jeudi 24 janvier dernier, nous avons forcé le ministère du juge de paix de la Croix des bouquets à se rendre sur l'habitation de la Hasco à Dessources dépendance de la Croix des bouquets en vue de constater une grande route qui y est ouvert à l'aide d'un engin mécanique, évoluant en toute activité en présence de l'appareil judiciaire.


La route encore inachevée s'étendant sur une longueur de quatre kilomètres environ. Elle est commanditée par des hommes de sac de corde, répondant aux noms de Jean-Claude Morose et Luckner Balan agissant pour les prétendus héritiers Balan selon leurs déclarations au juge de paix officiant. Sur les lieux, le juge de paix a pu constater des hommes lourdement qui les assistait au moment du procès-verbal de constat.

A la suite de ce constat, le Juge officiant par un acte signé laissé aux commanditaires de la route a ordonné sursis aux travaux.

Nous suggérons une inspection continue de l'habitation pour déjouer toute tentative d'accaparement.

Et dans le but de fixer votre esprit sur l'endroit exact de la route, nous annexons à la présente, une partie du plan de l'habitation dans lequel la route est tracée en rouge.

Veillez, Monsieur le Directeur en accuser réception avec l'expression de nos remerciements.


Frantz LOUIS-PAUL

/n.l.

Port-au-Prince, le 28 janvier 2003

Me Rigaud TH. Bois
Avocat
En son Cabinet.-

Par les présentes, pour les suites utiles nous vous faisons parvenir en votre cabinet, la copie d'un procès-verbal de constat dressé à Dessources sur l'habitation de la Hasco, à la requête de celle-ci le 23 janvier dernier, constatant l'ouverture sans droit ni qualité d'une grande route par un engin mécanique, travail commandité par des prétendus héritiers Balan, représentés par le sieur Jean-Claude Morose et Luckner Balan.

Qu'il vous plaise d'en accuser réception avec l'expression de nos remerciements anticipés.


Frantz LOUISPAUL

Mme Emmanuel
31 janvier 2003